

Fiche-action n° 12 – Animation, Gestion, Evaluation de la stratégie multi-fonds		
Objectif prioritaire 6	Animation, Gestion, évaluation	
Fonds mobilisé et montant (FEDER OS5, LEADER, FEAMPA)	LEADER	738 000 €
Version consolidée	1/01/2023	
Indicateur(s) de réalisation associé(s)	Indicateur(s) de réalisation et de résultat associé(s) : Les indicateurs sont renseignés par l'AGR à l'échelle des programmes et par le GAL à l'échelle de la stratégie :	
Indicateur(s) de résultat associé(s)	<p>A l'échelle des programmes : il s'agit des indicateurs de réalisation et de résultat tels que prévus dans le programme régional et dans le PSN (ex : création d'emploi). Des indicateurs de performance supplémentaires pourront être intégrés suite aux modifications du Plan Stratégique National</p> <p>A l'échelle de la stratégie du GAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> o Nombre de projets soutenus o Nombre de porteurs de projets accompagnés o Nombre d'instances décisionnelles GAL et GALPA o Nombre de comités de suivi du GAL o Nombre d'actions d'information collective o Nombre d'outils de communication réalisés - Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> o % de la maquette financière consommée par fonds o Nombre d'emplois créés 	
Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie	<p>Le volet territorial des fonds européens a pour vocation de soutenir les acteurs du territoire à travers un partenariat local qui favorise les synergies autour d'enjeux partagés à l'échelle du territoire La Rochelle-Ré-Aunis.</p> <p>La plus-value du DLAL porte sur trois aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il permet de soutenir la génération d'innovations sur le territoire, en termes d'actions, de partenariats, de méthodes utilisées ou des finalités sociales, économiques et/ou environnementales ; - Il est l'outil privilégié pour mobiliser les acteurs locaux pour faire vivre la stratégie sur le territoire ; - Il favorise le travail en coopération et en réseau au-delà du territoire afin de partager des expériences réussies et d'en créer de nouvelles. <p>Description générale :</p> <p>Le dispositif DLAL mobilise les acteurs publics et privés autour d'une stratégie de développement local du territoire.</p> <p>La mise en œuvre de cette stratégie multi-fonds se base sur une ingénierie territoriale solide et opérationnelle. La structure porteuse du GAL assure la mission d'animation sur le territoire en accompagnant les acteurs dans le développement de leurs projets, en assurant en instance la sélection des dossiers et en effectuant le suivi et l'évaluation du dispositif.</p>	

	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation territoriale ; - Soutien au développement de projets ; - Pré-instruction et sélection des projets ; - Suivi et évaluation de la stratégie ; - Communication et promotion de la démarche du DLAL , de la stratégie multi-fonds et des projets soutenus. <p>Effets attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de bénéficiaires et de sa diversité ; - Mise en réseau des acteurs ; - Valorisation et renforcement des filières économiques ; - Augmentation de la valeur ajoutée du territoire ; - Valorisation des projets locaux ; - Participation des animateurs aux réseaux régional, national et européenne facilitera l'émergence des projets de coopération avec les autres territoires.
Types d'actions soutenues	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie territoriale pour l'animation et la gestion de la stratégie multi-fonds (frais de personnels, dépenses indirectes, ...) ; - Formation du personnel composant l'ingénierie territoriale ; - Actions d'information collective sur la stratégie multi-fonds et ses résultats (ex : Forum des projets, etc...) ; - Outils de communication sur la stratégie et les projets soutenus ; - Outils de suivi et études sur l'évaluation des programmes ; - Recours à des prestataires conseil ou intervenants extérieurs ; - Frais de mission des déplacements y compris pour la participation aux réseaux et rencontres régionales, nationales et européennes du personnel composant l'ingénierie territoriale pour l'animation et la gestion de la stratégie multi-fonds ; - Frais d'adhésion à des réseaux régionaux, nationaux et européens.
Bénéficiaires éligibles	Structure porteuse du GAL
Conditions d'éligibilité (facultatif)	<i>Sans objet</i>
Coûts éligibles	Hormis les coûts précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les coûts dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.
Inéligibilités (facultatif)	<p>Les bénéficiaires inéligibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) ». <p>Les dépenses inéligibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les investissements matériels et les projets d'ingénierie (immatériel et/ou coûts de personnel) des communes de + de 25 000 habitants ;

	- les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature.
Eligibilité temporelle des dépenses	1er janvier 2023 Les dépenses présentées doivent respecter la réglementation européenne et nationale des aides d'Etat. Tout commencement d'exécution avant le dépôt de la demande d'aide est susceptible de rendre tout ou partie du projet inéligible.
Lignes de partage avec les autres dispositifs	Le GAL ne pourra pas mobiliser son enveloppe LEADER et FEDER OS5 pour des typologies d'actions éligibles à d'autres dispositifs du Plan Stratégique Régional, du FEAMPA (hors OS 3.1), ou du programme régional FEDER-FSE+ (hors OS5).
Principes/Modalités de sélection	Non concerné
Fonctionnement du dispositif	Non concerné
Taux max. d'aide publique	100 % dans la limite des règles nationales et européennes
Taux de cofinancement	80 %
Type de soutien	Subvention
Planchers	Double plancher de 8 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 5 000 € d'aide FEADER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds (facultatif)	<i>Sans objet</i>
Modalités de versement	Avances, acomptes et soldes selon les règles imposées par chaque fonds.
Recours à des OCS	Voir réglementation en cours pour le programme FEADER.
Réglementation aides d'Etat	La réglementation des aides d'Etat est applicable en fonction des projets.
Eligibilité géographique	Voir PSR.
Contribution à la mise en œuvre des ambitions de la feuille de route régionale NéoTerra dédiée à la transition écologique et énergétique	Par l'animation, la gestion et l'évaluation de la stratégie territoriale européenne du territoire, cette fiche-action contribuera aux différentes ambitions de cette même stratégie telles que développées dans les fiches-actions correspondantes.